

Condé Sur Noireau

35^E RALLYE

27/28 AVRIL 2019

SUISSE NORMANDE

REGLEMENT MODERNE



FFSA
RALLYE



QUINCE
TRANSPORT LOGISTIQUE

RAGUES

MARU



L'ORNE
combattante



SA
SUISSE AUTOMOBILES
02 33 64 87 40



TOYOTA



RÉGION NORMANDIE

Intermarché



Ambiance Automobiles
Flies

espace
enseignes

Condé
Normande

BFO
Automobiles

Photo / Réalisation : © Kévin JURVILLE

WWW.LERALLYEDELASUISSENORMANDE.ORG

REGLEMENT MODERNE



35^{ème} RALLYE NATIONAL SUISSE NORMANDE Coefficient 3

26/27 ET 28 AVRIL 2019

*

CONDE EN NORMANDIE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français 2019.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement.....	1 Février 2019	
Ouverture des engagements	2 Février 2019	
Clôture des engagements	15 Avril 2019	Minuit
Parution du carnet d'itinéraire	20 Avril 2019	
Dates et heures des reconnaissances		Voir article 6.2P.
Horaire officiel.....		☎ : 3699
Vérifications des documents et des voitures ..	26 Avril 2019	17 h 00 à 21 h 00
.....	27 Avril 2019	7 h 00 à 10 h 30
Mise en place du parc de départ.....	26 Avril 2019	17 h 00 à 21 h 00
.....	27 Avril 2019	7 h 30 à 11 h
1 ^{ère} réunion du collège commissaires sportifs	27 Avril 2019	10 h 45
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ de la 1 ^{ère} étape.....	27 Avril 2019	11 h 30 Tableau d'affichage du village de départ
Briefing écrit.....		Remis aux vérifications des documents
Départ de la 1 ^{ère} étape 1 ^{er} voiture.....	27 Avril 2019	12 h 30 podium à Condé en Normandie
Arrivée de la 1 ^{ère} étape.....	27 Avril 2019	22 h 28 podium à Condé en Normandie
Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} étape et des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} étape	27 Avril 2019	24 h 00 Tableau d'affichage du village de départ
Départ de la 2 ^{ème} étape	28 Avril 2019	09 h 10, podium Condé en Normandie
Arrivée de la 1 ^{ère} voiture	28 Avril 2019	13 h,57 podium Condé en Normandie
Publication du résultat final provisoire.....	28 Avril 2019	½ h après l'arrivée du dernier concurrent

Proclamation des résultats 28 Avril 2019 en parc fermé.
Podium d'arrivée Condé en Normandie

Vérifications finales le 28 Avril 2019 à 16 h 00 au parc fermé à Condé en Normandie et si nécessaire au Garage Grosse le bourg 14110 St germain du crioult .

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST PAYS NORMAND

organise avec le concours de *l'Ecurie Suisse Normande* les 26/27 et 28 Avril 2019 le:

35^{ème} RALLYE NATIONAL SUISSE NORMANDE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Normandie en date du 11/03/2019 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 194

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Mr Julien LECHATTELLIER

Membres : Les membres du bureau de l'Ecurie Suisse Normande

Secrétariat du rallye : ECURIE SUISSE NORMANDE
Adresse : B P 61
14110 CONDE en NORMANDIE

E mail : ecuriesuissenormande@orange.fr

Permanence du rallye :

le 26 Avril 2019 de 14 h 00 à 22 h 00	Marché couvert de Condé en Normandie
le 27 Avril 2019 de 8 h 00 à 24 h 00	Mairie de Condé en Normandie
le 28 Avril 2019 de 8 h 00 à 17 h 00	Mairie de Condé en Normandie

ORGANISATEUR TECHNIQUE PRESIDENT ECURIE SUISSE NORMANDE

Nom : Mr Julien LECHATTELLIER Licence : 147687 13/18

ORGANISATEUR SPORTIF

PRESIDENT ASA

Nom : Mr LEFORESTIER Jean claude Licence : 1756 13/18

1.1P. OFFICIELS

Collège des commissaires sportifs			
- Président	Françoise MAWDSLEY	Licence n°	1653 13/03
- Membre	Marc AUBERT	Licence n°	40515 13/07
- Membre	Christine FAULIN LECAT	Licence n°	126053 13/18
Directeur de course	Michel BRAUNSTEIN	Licence n°	8940 12/03
Directeur de course adjoint (PC)	Franck MARIE	Licence n°	5847 13/18
Directeur de course adjoint Rallye 2	Jacques LEGALL	Licence n°	54921 13/18
Directeur de course adjoint (PC)	JY FAULIN	Licence n°	11116 13/18
Directeur de course adjoint (Tricolore)	Alain OVIEVE	Licence n°	196080 13/18
Directeur de course adjoint (véhicule balai) ..	Francis GROULT	Licence n°	8035 13/18
Directeurs de course adjoints départ ES	Ddier DENIS	Licence n°	162362 13/18
.....	Jean Denis JOSSE	Licence n°	34725 13/18
.....	Roland HERMELINE	Licence n°	37789 13/18
.....	Jean BELY	Licence n°	145422 13/18
.....	Michel JEANVRAIN	Licence n°	134502 13/18
Directeurs de course poste intermédiaire	Didier DENIS	Licence n°	162362 13/18
Véhicule 00	en cours		
Véhicule 000	Jacques DE LA RIVIERE	Licence n°	12643 13/18
Commissaires sportifs départ ES	Dany LEMALE	Licence n°	1087 13/18
Médecin coordinateur PC	Dr Didier PROD'HOMME	Licence n°	230341 13/18
Médecin départ E S	Dr Denis PETERS	Licence n°	144830 13/18
Médecin départ E S	Dr Victor DE LIMA MARTINS	Licence n°	
Commissaire technique responsable	Jean-Pierre FOURRE	Licence n°	2364 13/18
Commissaire technique	Jean-Marie LALLOUETTE	Licence n°	4893 13/08
Commissaire technique	Fabien CORREIA DA COSTA	Licence n°	212454 14/22
Commissaire technique	Jean-Luc BOURNEX	Licence n°	11351 13/15
Commissaire technique	William QUERU	Licence n°	14922 13/13
Commissaire technique Rallye 2	Jacques SALENNE	Licence n°	18219 13/06
Chargés des relations concurrents	Virginie LENGLINE	Licence n°	192460 13/13
Chargés des relations concurrents	Myriam MAWDSLEY	Licence n°	11115 13/03
Directeur de course chargé des parcs	Francis HELYE	Licence n°	1752 13/05
Commissaire Parc		Licence n°	
Chronométrateurs	Laurent HENNEBOIS	Licence n°	205961 13/18
Chronométrateurs	Jean-Loup VALLEE	Licence n°	3763 13/18
Chronométrateurs	Hervé HAREL	Licence n°	230034 13/18
Chronométrateurs	Didier POTET	Licence n°	112692 13/18
Aide chronométrateur	Martine DELORME	Licence n°	
Juges de faits	Francis LEVAVASSEUR	Licence n°	8465 13/18

Responsable des commissaires.....Jean KWASNY Licence n° 14846 13/18
Chargé des relations avec la presseDonatien PENIN Licence n° 252517 13/18

Le 35^{ème} rallye Suisse Normande compte .

La 1^{ère} étape 53 postes de commissaires - 53 commissaires- 90 extincteurs 4 ambulances

La 2^{ème} étape 44 postes de commissaires - 44 commissaires- 90 extincteurs 4 ambulances

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{ème} Rallye National Suisse Normande compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 2019 coefficient 3
- Le Championnat de la ligue de Normandie
- Les Trophées de l'A.C.O.
- Le Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques auront lieu le 26 et 27 Avril 2019 à Condé en Normandie.

- Vérifications administratives au Bistro du Marché (parking Intermarché route de Caen)

Le Vendredi 26 Avril 2019 De 17 h 00 à 20 h 30

Le samedi 27 Avril 2019 De 7 h 00 à 10 h

- Vérifications techniques au local technique de la ville place de l'Hôtel de ville

Le Vendredi 26 Avril 2019 De 17 h 30 à 21 h 00

Le Samedi 27 Avril 2019 De 7 h 30 à 10 h 30

L'affichage sur le site internet du rallye (<http://www.lerallyedelasuissenormande.org>) des concurrents engagés et des heures de convocation **fera office de confirmation d'engagement**. Il n'y aura donc pas de confirmation d'engagement envoyée individuellement aux concurrents.

Le respect des horaires est impératif, sous peine de sanctions

(conformément au règlement standard FFSA).

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées le 28 Avril 2019 au Garage GROSSE, le Bourg, ST GERMAIN DU CRIOULT. Prix de la main d'œuvre: 60,00 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 35^{ème} Rallye NATIONAL SUISSE NORMANDE coefficient 3 doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le 15 Avril 2019, minuit (cachet de la poste faisant foi) à :**ECURIE SUISSE NORMANDE BP 61 14110 CONDE EN NORMANDIE**

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Au-delà, les équipages seront inscrits sur liste d'attente selon l'ordre d'arrivée de leurs demandes d'engagement.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés:

- avec la publicité facultative des organisateurs à **495 euros** avant le **25 MARS 2019**
- sans la publicité facultative des organisateurs à 955 euros avant le 25 MARS 2019
- avec la publicité facultative des organisateurs à **530 euros** du **26 MARS 2019 au 15 AVRIL 2019**
- sans la publicité facultative des organisateurs à 990 € du 26 MARS 2019 au 16 AVRIL 2019

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que **si elle est accompagnée d'un chèque du montant des droits d'engagement et d'un second chèque de caution de 100 € pour la mise à disposition d'un transpondeur posé aux vérifications technique pour le suivi des équipages et les chronométrages. Le chèque de caution sera rendu lors de la restitution du transpondeur sur le podium d'arrivée. Chèques à libeller à l'ordre de l'ECURIE SUISSE NORMANDE.**

L'organisateur remboursera intégralement les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par E-mail: ecuriesuissenormande@orange.fr au minimum 2 jours avant le départ. Les droits d'engagement seront conservés en intégralité pour les équipages non présentés aux vérifications sans prévenir.

3.3P. ORDRE DES DEPARTS

3.3.1P L'ordre des départs des 10 premières voitures sera établi suivant les critères retenus par le comité d'organisation.

3.3.4P. Le départ des 1^{ères} et 2^{èmes} sections de la 1^{ère} étape sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition.

L'ordre des départs de la 3^{ème} section de la 1^{ère} étape sera établi d'après le classement provisoire de la 1^{ère} section, hors pénalités.

L'ordre des départs de la 2^{ème} étape sera déterminé d'après le classement de la 1^{ère} étape.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conformément au règlement standard FFSA.

Parc unique et obligatoire dans la ZI EST de Condé en Normandie.

Assistance **strictement interdite** en dehors du parc autorisé.

Sens unique obligatoire, vitesse limitée à 30km/h.

Bâche et extincteur obligatoires.

Un emplacement de 60m² par équipage.

Le placement sera libre.

Merci de ne pas encombrer le parc avec les véhicules des accompagnateurs

Seuls les véhicules identifiés pourront entrer dans le parc pendant la durée des épreuves.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 35^{ème} RALLYE NATIONAL SUISSE NORMANDE représente un parcours de **255.450 kms**.
Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de **127.5 kms**.
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

- . ES 1, 3, 5..... LES CRETES(13.9 kms)
- . ES 2, 4, 6..... ATHIS(13.4 kms)
- . ES 7, 9..... SAINT DENIS DE MERE (10.5 kms)
- . ES 8, 10.....JML (12.3 kms)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conformément au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Le nombre de passages en reconnaissances est **limité à 3 maximum**. Des contrôles seront effectués et un Auto contrôle sera fourni avec le carnet d'itinéraire. Il devra **obligatoirement** être remis aux vérifications administratives.

6.2.5P. Le carnet d'itinéraire et l'identifiant de reconnaissances seront disponibles à partir du samedi 20 Avril 2019, 8 h 00, Station TOTAL, Route de Caen, Condé en Normandie.
Les reconnaissances seront autorisées les 20, 21 et 26 Avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 22 h 00.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2.1P. CONTROLES HORAIRES

Aux contrôles horaires et de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalité.

7.2.11P. Les signes distinctifs des officiels sont conformes à la réglementation FFSA:

- Commissaires de route: chasuble orange et/ou combinaison blanche ACO
- Chef de poste: chasuble orange barrée
- Relation concurrent: chasuble rouge
- Directeur de course: chasuble rouge
- Commissaire technique: chasuble noire
- Médecin: chasuble blanche

7.3.17P. Nouveau départ après abandon/Rallye 2
Conforme au Règlement Standard FFSA

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conformément au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformément au règlement standard FFSA.

10.1.P Récompenses

Scratch :	- 700 € au 1 ^{er} ,	500 € au 2 ^{ème} ,	300 € au 3 ^{ème}
Groupe :	- 1 à 5 partants :	100 € au 1 ^{er}	
	- 6 à 15 partants:	200 € au 1 ^{er} ,	100€ au 2 ^{ème}
	- plus de 15 partants:	300 € au 1 ^{er} ,	200€ au 2 ^{ème} 100 € au 3 ^{ème}
Classes :	- 1 à 4 partants	230 € au 1 ^{er}	
	- 5 à 10 partants	450 € au 1 ^{er} ,	230€ au 2 ^{ème}
	- 11 à 15 partants	450 € au 1 ^{er} ,	230 € au 2 ^{ème} , 100 € au 3 ^{ème}
	- plus de 15 partants	450 € au 1 ^{er} ,	230 € au 2 ^{ème} , 100 € au 3 ^{ème} , 50 € au 4 ^{ème}

Les prix en espèces (sauf pour les trois premiers du classement général) seront réduits si moins de 100 partants.

Exemple: - 92 partants : 92% des prix seront distribués.
- 67 partants : 67% des prix seront distribués.

Les classes R1A, R1B, FR2, R2B, R2C,R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondues avec les classes R1, R2, R3.

Féminine : - 1 à 3 partantes: 1^{ère} 200 €
- Au moins 4 partantes: 1^{ère} 400 €

La proclamation des résultats aura lieu le 28 Avril 2019 sur le podium à Condé en Normandie .

Des coupes seront distribuées et les récompenses seront envoyées la semaine suivante.

10.11.P Trophée JML

L'équipage vainqueur sera celui qui réalisera le meilleur chrono des deux E.S J.M.L confondues. Le Trophée sera à remettre en jeu tout les ans. Il sera définitivement remporté après l'avoir gagné pendant 3 années consécutives.